DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022



SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT

55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUS ID : 055-255500811-20220323-DELIB_22_01_01-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°: 22.01.01

Objet : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an Deux Mille vingt deux, le 23 mars.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat - Siell, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 14 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxièressous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Les Monthairons, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Buzy-Darmont, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Manheulles, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Touloises (Boucg)

Nombre de délégués en exercice :

Nombres de membres présents :

40

Nombre de procurations :

0

Nombre de suffrages exprimés :

40

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

À l'issue de l'installation des membres du SIELL, le Vice-Président, Laurent JOYEUX, a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré 40 membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Nomination du secrétaire de séance

Le Président, Monsieur Lionel Jacquemin, expose que le comité syndical doit désigner un secrétaire de séance. Il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

M. David Strozykowski est le seul candidat pour être secrétaire de séance.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée et désigne à l'unanimité M. David Strozykowski, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

> Monsieur Lionel JACQUEMIN, Président du SieLL



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT

Recu en préfecture le 28/03/2022

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Affiché le



55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°: 22.01.02

Obiet: RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

L'an Deux Mille vingt deux, le 23 mars.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat - Siell, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 14 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxièressous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Les Monthairons, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Buzy-Darmont, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Manheulles, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Touloises (Boucq)

Nombre de délégués en exercice :

Nombres de membres présents :

40

Nombre de procurations :

0

Nombre de suffrages exprimés :

40

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU le Rapport d'Orientation Budgétaire transmis aux délégués des membres le 14 mars 2022

Monsieur le Président, Lionel JACQUEMIN, rappelle que la loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Plus récemment, l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines.

Cette note doit comprendre des informations sur l'analyse prospective en fonctionnement et en investissement, sur les principaux investissements projetés et sur le niveau d'endettement.

En application des dispositions de l'article 107 de la loi précitée, Monsieur le Président demande aux délégués du comité syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées du rapport d'orientation budgétaire 2022, le comité syndicat prend acte de la tenue du débat d'orientation.

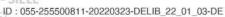
Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUEN Président du SieLL

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT

Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022





55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération N°: 22.01.03

Objet: VIABILISATION DE PARCELLES ET EXTENSION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

L'an Deux Mille vingt deux, le 23 mars.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat - Siell, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 14 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxièressous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Les Monthairons, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Buzy-Darmont, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Manheulles, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Touloises (Boucq)

Nombre de délégués en exercice :

Nombres de membres présents :

40

Nombre de procurations :

64 0

Nombre de suffrages exprimés :

40

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

Le Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat est habilité à exercer la compétence EAU POTABLE résultant de la vocation à caractère obligatoire. Cela inclut à la fois la mise en œuvre et la gestion courante du service public de l'eau potable (fonctionnement), mais aussi les travaux de renouvellement, de création et d'extension des ouvrages et réseaux publics d'eau potable (investissement).

Les établissements publics de caractère industriel et commercial (EPIC) tels que le Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat sont régis par le principe général d'exclusivité puisque ses membres lui ont transféré leur compétence eau potable : une compétence détenue ne peut l'être que par une seule personne.

Ainsi, lorsqu'un membre a transféré la compétence EAU POTABLE au SieLL, il s'en trouve dessaisie conformément à l'article 7 des statuts du SieLL et ne peut plus intervenir à l'exception du financement des extensions des réseaux de distribution d'eau potable comme le prévoit le chapitre 9 de ses statuts.

Aussi les travaux d'extension des réseaux d'eau potable sont donc obligatoirement réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SieLL avec ou non le financement exclusif du membre qui en fait la demande comme le prévoient ses statuts par une tarification différenciée.

En vertu de ces principes, le SieLL souhaite définir un cadre concernant la viabilisation en eau potable d'une parcelle, à savoir :

- Une parcelle ou unité foncière est desservie par le réseau public d'eau potable si une canalisation principale de distribution passe au droit de la parcelle (devant). Le réseau d'un branchement d'eau potable n'est pas considéré comme une canalisation principale de distribution
- Si la canalisation principale ne passe pas devant la parcelle, la parcelle n'est pas desservie, une extension du réseau de distribution est donc nécessaire. Dans ce cas de figure, un avis défavorable sera alors émis à chaque instruction de CU, CUb ou demande de permis de construire

Le SieLL établira un devis de branchement individuel d'eau potable au demandeur uniquement si la parcelle ou l'unité foncière est desservie par un réseau de distribution ou s'il s'agit d'une unique parcelle isolée

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT Affiché le

Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022



55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUS ID : 055-255500811-20220323-DELIB_22_01_03-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Dans le cas contraire, le SieLL établira un devis d'extension du réseau de distribution d'eau potable au membre

A souligner que pour limiter l'impact sur une tarification différenciée, le membre pourrait éventuellement apporter une source de financement par un fond de concours, sachant que son montant total ne peut pas excéder la part du financement assurée, hors subventions accordées, par le bénéficiaire du fonds de concours à savoir le SieLL. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes du ou des conseils municipaux concernés et du comité syndical du SieLL. A souligner que pour limiter l'impact du fonds de concours, les membres auraient la possibilité de faire évoluer le taux de la taxe d'aménagement par délibération, permettant de récupérer ainsi tout ou partie de la somme versée.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées des conditions de viabilisation de parcelles et d'extensions de réseaux de distribution d'eau potable, le comité décide à l'unanimité:

- D'ACTER les conditions de réalisation des extensions des réseaux d'eau potable nécessaires à la desserte de zones destinées à recevoir de nouvelles constructions : Celles-ci seront réalisées sous réserve de la compatibilité avec le(s) document(s) d'urbanisme, et sous réserve de la participation du ou des membre(s) concerné(s) via une tarification différenciée comme le prévoie le chapitre 9 des statuts du SieLL ou le fonds de concours au bénéfice du SieLL à hauteur du montant réel des travaux, subventions éventuelles déduites ; chaque projet d'extension de réseau sera soumis au comité syndical, et fera l'objet d'une convention entre le SieLL et le membre concerné, fixant les conditions de la tarification différenciée ou du fonds de concours
- D'ACTER l'engagement de la réalisation des travaux dès lors que la ou les conventions sont signées entre les ou les membres et le SieLL
- De DONNER tout pouvoir au Président pour intervenir dans ces dossiers et pour signer la ou les conventions, actes et tout document se rapportant aux projets de viabilisation et d'extension

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

> Monsieur Lionel JACQUEMIN, Président du SieLL

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT

Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022



55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COM

Délibération N°: 22.01.04

Objet: DELEGATION AU PRESIDENT POUR LA SIGNATURE DE TOUS MARCHES, CONTRATS, DOCUMENTS ET DEMANDES D'AIDE RELATIF AUX TRAVAUX DE SECURISATION ET RENOVATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE - VILLAGE DE BILLY-SOUS-LES-COTES – COMMUNE DE VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL

L'an Deux Mille vingt deux, le 23 mars.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat - SieLL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 14 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxièressous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Les Monthairons, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcg, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Buzy-Darmont, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Manheulles, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Touloises (Boucq)

Nombre de délégués en exercice :

64

Nombres de membres présents :

40

Nombre de procurations :

0

Nombre de suffrages exprimés :

40

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU les propositions d'investissement et projets d'investissement présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 acceptés par le comité
- VU les rapports et détails des travaux sur le village de Billy-sous-les-Côtes, commune de Vigneulleslès-Hattonchâtel présentés par le Président

Le Président propose que le SieLL engage les phases d'études et d'exécutions des travaux, et sollicite l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subvention auprès des services :

- De l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL
- De la Région dans le cadre de ses programmes et ses appels à projets
- De l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre de ses programmes et ses appels à projets
- Du Département de la Meuse dans le cadre de ses programmes et ses appels à projets

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- AUTORISE le Président à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation des études et travaux sur le village de Billy-sous-les-Côtes, commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel, membre du SIELL
- AUTORISE le Président à signer tout marché, contrat et document se rapportant aux études et travaux détaillés ci-dessus

AUTORISE le Président à déposer tout dossier de demande de subvention et accepte tout versement d'aide financière accordée aux études et travaux sur le village de Billy-sous-les-Côtes, commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel de l'État, de l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse, de la Région et du Département de la Meuse dans le cadre de leurs programmes et appels à projet respectifs.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUE

Président du Siell

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE SYNDICAT MIXTE DES EAUX LAFFON DE LADEBAT

Envoyé en préfecture le 28/03/2022 Reçu en préfecture le 28/03/2022



55210 HEUDICOURT SOUS LES CÔTES (MEUS EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONITE SYNDICAL

Délibération N°: 22.01.05

Objet : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT POUR LA SIGNATURE DE TOUS MARCHÉS, CONTRATS, DOCUMENTS ET DEMANDES D'AIDE RELATIF AUX TRAVAUX DE SÉCURISATION ET RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE VILLAGE DE VIÉVILLE-SOUS-LES-CÔTES – COMMUNE DE VIGNEULLES-LÈS-HATTONCHÂTEL

L'an Deux Mille vingt deux, le 23 mars.

Le Comité du Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat - SieLL, s'est réuni en assemblée générale, après convocation légale du 14 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Lionel JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : David STROZYKOWSKI

Étaient présents les délégués des communes de :

Ancemont, Avillers-Sainte-Croix, Béchamps, Boinville, Bouquemont, Braquis, Broussey-Raulecourt, Buxièressous-les-Côtes, Combres-sous-les-Côtes, Dompierre-aux-Bois, Doncourt-aux-Templiers, Fresnes-en-Woëvre, Géville, Girauvoisin, Harville, Hennemont, Herbeuville, Heudicourt-sous-les-Côtes, Jonville-en-Woëvre, Deuxnouds-aux-Bois (Lamorville), Les Éparges, Les Monthairons, Loupmont, Maizeray, Marcheville, Montsec, Pintheville, Riaville, Ronvaux, Saint-Hilaire-en-Woëvre, Thillot, Trésauvaux, Troyon, Valbois, Varnéville, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Ville-en-Woëvre, Warcq, Woël.

Étaient absents les délégués des communes de :

Liouville (Apremont la Forêt), Bonzée-en-Woëvre, Bouconville, Buzy-Darmont, Eix, Frémeréville-sous-les-Côtes, Gussainville, Manheulles, Moulotte, Nonsard-Lamarche, Pareid, Parfondrupt, Ranzières, Saint-Jean-Lès-Buzy, Saint-Julien-sous-les-Côtes, Tilly-sur-Meuse, Villers-sur-Meuse.

Était absent le délégué de la CODECOM Terres Touloises (Boucq)

Nombre de délégués en exercice : Nombres de membres présents : 64 40 Nombre de procurations : Nombre de suffrages exprimés : 0 40

Les membres présents constituant la majorité du comité en exercice,

- VU les propositions d'investissement et projets d'investissement présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 acceptés par le comité
- VU les rapports et détails des travaux sur le village de Viéville-sous-les-Côtes commune de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel présentés par le Président

Le Président propose que le SieLL engage les phases d'études et d'exécutions des travaux, et sollicite l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subvention auprès des services :

- De l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL
- De la Région dans le cadre de ses programmes et ses appels à projets
- De l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre de ses programmes et ses appels à projets
- Du Département de la Meuse dans le cadre de ses programmes et ses appels à projets

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et détaillées, et après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- AUTORISE le Président à lancer toute procédure nécessaire à la réalisation des études et travaux sur le village de Viéville-sous-les-Côtes - commune de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, membre du SIELL
- AUTORISE le Président à signer tout marché, contrat et document se rapportant aux études et travaux détaillés ci-dessus,
- AUTORISE le Président à déposer tout dossier de demande de subvention et accepte tout versement d'aide financière accordée aux études et travaux sur le village de Viéville-sous-les-Côtes - commune de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel de l'État, de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse, de la Région et du Département de la Meuse dans le cadre de leurs programmes et appels à projet respectifs.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an, ci-dessus. Pour extrait conforme.

Monsieur Lionel JACQUE

Président